



BILAN D'ACTIVITÉ

DU

**CONSEIL DE LA CULTURE,
DE L'ÉDUCATION ET DE
L'ENVIRONNEMENT**

Région Réunion

EXERCICE 2014

*Adopté à l'unanimité des présents et des représentés
en séance d'Assemblée plénière du 24 juin 2015*

SOMMAIRE

Pages

Introduction	4
Activité des instances du CCEE	
1. Les saisines	7
1.1 Les saisines obligatoires	
1.2 Les saisines spécifiques	7
1.2.1 La continuité territoriale	
1.2.2 Le CPICF de la commune de Saint-Louis	
2. Les auto saisines (réflexions et actions des instances)	
2.1 Commission 1 « Vivre ensemble »	8
« Culture, arts, langues, histoire, patrimoine culturel, numérique »	
2.1.1 Le dossier « La situation des arts plastiques à La Réunion »	
2.1.2 Les rencontres de porteurs de projets culturels	
2.1.3 Le concours littéraire LanKRéol (édition 2014)	
2.2 Commission 2 « Égalité des chances »	9
« Enseignement de la maternelle à l'université, formation professionnelle et apprentissage »	
2.2.1 Réflexions « Développement du langage »	
2.2.2 Rencontres avec des partenaires institutionnels	
2-2-1 Les rencontres à l'initiative de la commission	
2-2-2 Les réunions et rencontres à l'initiative des partenaires	
2.3 Commission 3 « Cohésion sociale »	10
« Éducation populaire, sports, socio-éducatif, animation »	
2.3.1 Mise en place d'une démarche partenariale avec le CESER sur la thématique de l'Éducation populaire	
2.3.2 Travaux préparatoires du colloque inter-CCEE 2015	
2.3.3 Réalisation d'une veille sur la structuration et la gouvernance du sport à La Réunion	
2.4 Commission 4 « Développement territorial »	12
« Aménagement, déplacements, routes, transports, énergie, tourisme »	
2.4.1 Lancement d'une étude sur la thématique « Culture et tourisme » en partenariat avec la commission 1 « Vivre ensemble »	
2.4.2 Mise à niveau de l'information des conseillers à travers la présentation de dispositifs	
2-4-1 Pôle touristique d'excellence	
2-4-2 Dispositifs régionaux en matière de transport	
2.5 Commission 5 « Cadre de vie »	14
« Environnement, biodiversité, patrimoine naturel, recherche »	
2.5.1 La lutte contre les incendies du Maïdo	
2.5.2 Le forum de l'Éducation à l'environnement et au développement durable	
2.5.3 Le dispositif des emplois verts	
2.6 Groupe ad hoc « Affaires financières et européennes »	14
2.7 Groupe ad hoc « Audiovisuel et communication »	15

3. Les missions	
3.1 <i>Conférence permanente annuelle des présidents des CCEE des régions d'Outre-mer et du département de Mayotte</i>	15
3.2 <i>Colloque inter-CCEE 2014</i>	16
3.3 <i>Réunion à la DGLF-LF</i>	16
3.4 <i>XII^{èmes} Rencontres de la FRAAP</i>	17
3.5 <i>Célébration des 30 ans des CCEE des régions d'Outre-mer</i>	17
3.6 <i>Journées européennes de l'éducation à l'environnement</i>	18
3.7 <i>3^{ème} Forum des régions ultrapériphériques</i>	18
3.8 <i>Rencontre du CCEE avec la Ligue de l'enseignement</i>	18
3.9 <i>9^{ème} édition des Rencontres nationales de l'Éducation</i>	19
3.10 <i>XXIV^{èmes} Rencontres interrégionales et européennes des langues et cultures</i>	19
5. Les représentations extérieures du CCEE	20
Annexes	
Annexe n° 1 : Budget du CCEE pour l'exercice 2014	25
Annexe n° 2 : Liste du matériel acquis en 2014	26
Annexe n° 3 : Liste des instances de travail et leur composition	27
Annexe n° 4 : Appel CCEE-CESER : « Pour redonner sa place à l'Éducation populaire »	28
Annexe n° 5 : Groupe Éducation populaire CCEE-CESER : Argumentaire	29
Annexe n° 6 : Discours de Jean-Michel LE BOULANGER (RILC)	36
Table des sigles	39

INTRODUCTION

Le présent rapport relate l'activité du CCEE pour l'exercice 2014. Celle-ci a été soutenue si l'on prend en considération les éléments suivants :

1) Le taux global de réalisation budgétaire en 2014

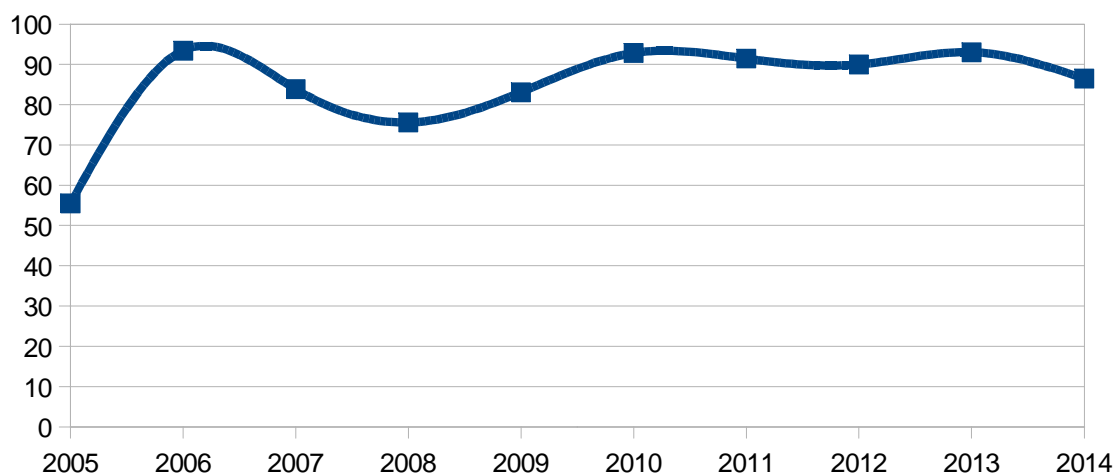
Il a été de l'ordre de 86,49 % sur onze mois d'activités réelles en raison de l'arrêt des différentes tâches comptables le 8 décembre 2014.

Pour rappel, les taux des années précédentes étaient de :

- 93,04 % en 2013 ;
- 90,00 % en 2012 ;
- 91,45 % en 2011 ;
- 92,82 % en 2010.

Le graphique suivant montre son évolution depuis 2005.

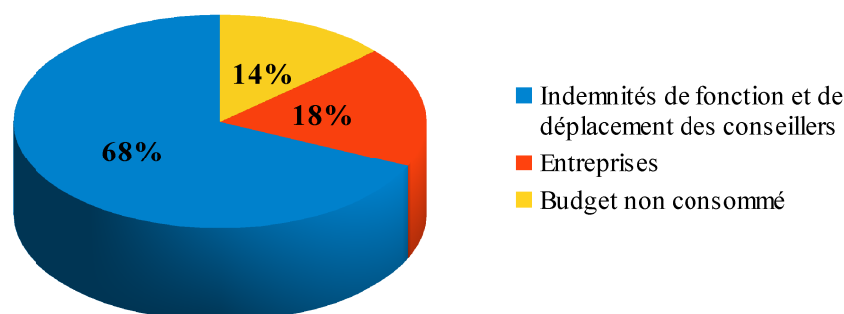
Évolution des taux globaux de réalisation budgétaire
du CCEE de 2005 à 2014



Ce budget du Conseil qui était de l'ordre de 732 000 euros (cf. annexe 1) a été dépensé de la manière suivante :

- 65,37 % (soit 478 476,84 euros) ont servi au paiement des indemnités des conseillers ;
- 21,12 % (soit 154 605,72 euros) ont été dépensés en direction de partenaires économiques divers dont 5,76 % (soit 8 905,06 euros) en section investissement pour l'acquisition de matériel (cf. annexe 2) et d'une étude sur la graphie créole et 15,36 % (soit 145 700,66 euros) en section fonctionnement ;
- 13,51 % des crédits affectés au budget du CCEE pour l'exercice 2014 n'ont pas été consommés.

Budget du CCEE Répartition des dépenses en 2014



2/ Les statistiques relatives au nombre de réunions tenues en 2014 par les différentes instances du CCEE (cf. composition des instances en annexe 3).

Le tableau ci-joint illustre l'activité du CCEE pour 2014 avec **118 réunions statutaires** (Assemblées plénières, Bureau, Bureau restreint, commissions, groupes ad hoc) qui ont été organisées au cours de l'année 2014 avec un taux de présence moyen de 73 % sur la période. Pour rappel, ce taux était de l'ordre de 73 % en 2013, de 66 % en 2012 et de 80 % en 2011.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
Assemblée plénière		1	1		1	1		1		1		1	7
Bureau	1	2	2	2	1	2	2	2	2	1	2	1	20
Bureau restreint			1	1						1			3
Bureau élargi	1				1					2	1		5
Commission 1 "Vivre ensemble"	1	2	1	2	2	1	1	1	2	3		1	17
Commission 2 "Égalité des chances"	2	1	3	2	2	2	1	2	2	2	2	1	22
Commission 2 "Égalité des chances" élargie					1								1
Commission 3 "Cohésion sociale"	1	1	2	4	2		1	1	2	1	1	2	18
Commission 4 "Développement territorial"	1	1		1	2				1	1		1	8
Commission 4 "Développement territorial" élargie											3		3
Commission 5 "Cadre de vie"	1	1	3	1	1	1	1	1		2		1	13
Groupe ad hoc "Affaires financières et européennes"					1								1
TOTAUX	8	9	13	13	14	7	6	8	9	14	9	8	118
Représentations extérieures		13	3	10	7	11	1	4	13	9	16	5	92

Le détail des groupes de travail, de projet et les réunions de travail diverses, est présenté dans le tableau suivant :

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
Groupe de travail "Éducation populaire CCEE/CESER"	1			2	2		1						6
Groupes de projet "LanKRéol"		1		3	1				1	1	1		8
Groupe de travail "Colloque inter-CCEE 2014"			3										3
Groupe de travail "Culture et tourisme"					2	1		1					4
Groupe de travail "Développement du langage"					1	1	1	1			1		5
Groupe de travail "30 ans des CCEE"						1				1			2
C3 : Groupe de travail "Étude sport"						1	1						2
Groupe de travail "Décentralisation"							2	1		1			4
Réunions de travail diverses		1	1				4	2		5		4	17
TOTAUX	0	2	4	3	4	4	8	5	1	8	2	4	45

3/ Le personnel administratif

Au niveau de son personnel, le CCEE a accueilli et suivi en 2014 une apprentie en licence « Activités et techniques de communication ».

Par ailleurs, il est à noter que la chargée de mission de la commission 1 « Vivre ensemble » faisant valoir une demande de mobilité professionnelle a quitté le Conseil au mois de mai.

Elle a été remplacée, après une procédure de recrutement en décembre 2014 par Émilie HOARAU qui assure tant le suivi de la commission 1 « Vivre ensemble » que la communication du CCEE.

ACTIVITÉ DES INSTANCES DU CCEE

1. LES SAISINES

Les saisines obligatoires et spécifiques constituent une part importante de l'activité de l'assemblée.

1.1 Les saisines obligatoires

Le Conseil régional a consulté le CCEE sur les documents budgétaires suivants :

- bilan d'activité de la Région pour l'exercice 2013 ;
- compte administratif du Conseil régional pour l'exercice 2013 ;
- projet de décision modificative n° 1 de la Région pour l'exercice 2014 ;
- projet de décision modificative n° 2 de la Région pour l'exercice 2014 ;
- orientations budgétaires pour l'exercice 2015 ;
- projet de budget primitif de la Région pour l'exercice 2015.

1.2 Les saisines spécifiques

1.2.1 La continuité territoriale

Une saisine spécifique a marqué l'activité du CCEE de La Réunion en 2014. Elle a porté sur la question de la continuité territoriale (cf. avis référencé sur le site du CCEE).

Saisi par le président du Conseil régional sur la continuité territoriale, le CCEE a adopté une contribution qui reprend des points jugés essentiels, à savoir :

- pour le CCEE, la continuité territoriale est un principe fondamental qu'il convient d'appliquer pleinement à La Réunion dans toutes ses dimensions ;
- la continuité territoriale est nécessaire pour donner à l'Outre-mer, et à La Réunion en particulier, les instruments de la croissance en l'insérant dans les grandes voies de communication à travers le monde ;
- ... les actions à mener pour tendre vers une continuité territoriale profitable aux Réunionnais et à La Réunion doivent :
 - permettre aux Réunionnais de se rendre en France hexagonale sans entrave, à des conditions de coût minimum du billet d'avion,
 - faire en sorte que la continuité territoriale soit déclinée au titre de l'égalité d'accès à l'information et aux besoins essentiels de la vie,
 - structurer la continuité territoriale numérique qui est un volet essentiel pour le développement de l'île.

Enfin, en termes de propositions concrètes, le CCEE a, dans cette contribution, réitéré une proposition émise depuis 2006, à savoir la mise en place d'un « Office de transport extérieur », outil de veille, de conseil et de coordination (cf. contribution référencée sur le site du CCEE).

1.2.1 Le CPCIF de la commune de Saint-Louis

La commune de Saint-Louis a sollicité l'avis du CCEE sur sa note d'orientation générale de son contrat de plan communal d'insertion et de formation.

Un avis a été élaboré dans le cadre de la commission 2 « Égalité des chances » et adopté en Bureau le 20 août 2014 (cf. avis référencé sur le site du CCEE).

2. LES AUTO-SAISINES (réflexions et actions des instances)

En matière d'auto-saisine, le Conseil a choisi de porter sa réflexion sur l'actualité politique relative au projet de réforme territoriale. Aussi a-t-il élaboré un projet de rapport présenté en Bureau le 19 novembre 2014 qu'il estime par ailleurs nécessaire d'inscrire dans le cadre d'un projet réunionnais élaboré par les Réunionnais et pour La Réunion.

De plus, le CCEE souligne que cette réflexion doit s'appuyer sur les principes particuliers, à savoir :

- la révision du cadre institutionnel actuel ;
- l'abrogation de la clause de compétence générale ;
- la mise en place de collectivités territoriales avec de nouvelles compétences ;
- la prise en compte d'une société civile, représentante de la démocratie participative plus que jamais présente au côté des élus figures de la démocratie représentative.

2.1 Commission 1 « Vivre ensemble »

« Culture, arts, langues, histoire, patrimoine culturel, numérique »

2.1.1 « La situation des arts plastiques à La Réunion »

Depuis 2012, le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement a souhaité avoir une meilleure connaissance du secteur des arts plastiques à La Réunion. Il s'agissait plus particulièrement de mesurer l'ampleur des évolutions d'un secteur confronté à de nouveaux défis qui imposent d'être toujours en mutation, dans ses aspects juridiques, économiques, sociaux et « politiques ».

Dans ce contexte, les membres de la commission ont auditionné des acteurs culturels publics et privés (artistes, institutionnels, galeristes...) et ont mis en exergue un secteur confronté à d'importantes difficultés de financement et souffrant d'un manque de structuration de ses acteurs.

Au terme de ces auditions, le CCEE a organisé le samedi 11 octobre 2014 une rencontre professionnelle – autour de trois ateliers de travail¹ – en partenariat avec l'École supérieure d'art de La Réunion du Port en présence de M. Laurent MOSZKOWICZ - représentant de la FRAAP². Celui-ci a fait part à l'ensemble des personnes présentes de son expérience sur le développement de ce secteur dans l'Hexagone et plus particulièrement les parcours professionnels et les schémas économiques des artistes plasticiens en France³.

Plus d'une quarantaine d'artistes, responsables d'associations, de collectifs et l'ensemble des membres de la commission « Vivre ensemble » étaient présents.

À l'issue de cette journée, les personnes présentes – satisfaites de ce rassemblement – ont constaté une urgence à poursuivre ces travaux afin de mieux se structurer et de trouver ensemble un moyen de rendre plus lisible leurs activités et missions.

De ce fait, les travaux en lien avec la structuration de ce secteur se poursuivront en 2015 par le biais de trois ateliers de travail.

¹ Atelier n°1 : Quel parcours professionnel pour les plasticiens à La Réunion ?

Atelier n°2 : Quel modèle économique pour les plasticiens réunionnais ?

Atelier n°3 : Être plasticien en 2014, et après... ?

² Fédération des réseaux et associations d'artistes plasticiens.

³ M. Laurent MOSZKOWICZ a transmis au CCEE un document proposant un bilan de cette journée ainsi que des préconisations.

2.1.2 La rencontre avec le Conseil régional

La commission a également souhaité s'informer sur les projets de schéma et de structures développés par les collectivités, en rencontrant le 11 septembre madame Marie-Christine D'ABBADIE, de la Direction des affaires culturelles et sportives du Conseil régional, pour une présentation du « Schéma de la lecture publique et de la littérature réunionnaise : diagnostic et préconisations ».

2.1.3 Le concours littéraire LanKRéol (édition 2014)

Le concours littéraire « LanKRéol » a une nouvelle fois tenu son engagement pour encourager et dynamiser l'écriture en créole réunionnais. En ce qui concerne le cru de cette année, le CCEE note une forte participation avec 45 manuscrits pour 28 auteurs. De ces 45 œuvres sont comptabilisés 4 contes, 7 nouvelles et 34 poésies.

La remise du « Pri LanKRéol 2014 » s'est déroulée le samedi 22 novembre 2014 au Parc des expositions et des congrès de Saint-Denis, à l'occasion du Salon régional de l'éducation en présence de représentants des organisateurs du concours : le CCEE, l'UDIR, la Ligue de l'enseignement - Fédération de La Réunion, des Conseils régional et général, des membres du jury LanKRéol 2014 et pas moins de 150 autres invités.

À cette occasion, les artistes Gaël VELLEZEN et la compagnie Baba Sifon ont honoré de leur présence l'animation de la manifestation. Des lectures ont permis de consacrer les œuvres et auteurs suivants :

- Pri LanKRéol 2014 : « *An atandan kabri i manz salad* », nouvelle de Cindy REFESSE ;
- Konpliman : « *Bwatzouti lo rèv* », poésie d'Olivia MARTIN ;
- Koudpous : « *Lamour-Bëf* », nouvelle de Patrick CAZANOVE ;
« *Kabri volé* », conte de Jean-Luc LAURET.

2.2 Commission 2 « Égalité des chances »

« Enseignement de la maternelle à l'université, formation professionnelle et apprentissage »

L'activité de la commission en 2014 s'est articulée autour des travaux suivants :

2.2.1 Réflexions sur le « développement du langage »

Au vu de la richesse des informations et propos recueillis dans le cadre du colloque grenoblois « Langagez-vous ! » et de la rencontre-débat « Parler bambin ou l'art de la conversation avec les tout-petits » qu'elle a organisée en octobre 2013, la commission a décidé d'élaborer une note visant à sensibiliser élus et professionnels sur l'importance d'une démarche d'intervention précoce en matière de langage auprès des tout-petits.

Dans cette perspective, les actions suivantes ont été menées en cours d'année :

- retranscription du débat et validation par les personnalités invitées ;
- poursuite de la collecte de données auprès de quelques acteurs (médiathèques et enseignants du dispositif « classe passerelle ») ;
- rencontre avec Monsieur Ronan BOILLOT, sous-préfet en charge de la cohésion sociale et de la jeunesse ;
- exploitation des éléments déjà collectés en vue de la formulation de préconisations.

La commission avait également projeté d'organiser de nouvelles rencontres auprès de tous ceux qui avaient été intéressés, en 2013, par une transposition et une adaptation du dispositif « Parler bambin » à La Réunion : élus, acteurs associatifs déjà engagés dans une démarche préventive tels que l'association « Keskidi Keskili » et des professionnels de la petite enfance. Ces échanges n'ont pu être menés cette année.

La commission poursuit la rédaction de sa note sur l'aide à l'acquisition du langage des tout-petits.

2.2.2 Rencontre avec l'Université de La Réunion

La commission a poursuivi son cycle d'échanges avec l'Université de La Réunion. Après l'exposé, en 2013, des nouveaux cadres juridiques posés par les lois sur l'ESR⁴ et sur la refondation de l'École de la République, la rencontre de cette année (mai 2014) a porté sur l'offre de formation 2015-2019.

La présentation axée sur les défis et les difficultés de mise en œuvre de cette nouvelle offre de formation soumise à accréditation a été faite par Madame Cathy POMART, vice-présidente de la formation et de la vie universitaire. Elle sera suivie en 2015 par la présentation de l'offre définitive (après évaluation de l'AERES⁵).

2.3 Commission 3 « Cohésion sociale »

« Éducation populaire, sports, socio-éducatif, animation »

En 2014, l'activité de la commission 3 « Cohésion sociale », s'est articulée autour des actions et réflexions suivantes :

2.3.1 Mise en place d'une démarche partenariale avec le CESER sur la thématique de l'Éducation populaire

En septembre 2013, dans la continuité du colloque de Saint-André, la commission avait organisé au CCEE, une rencontre regroupant l'ensemble des têtes de réseau locales de l'Éducation populaire. Cette réunion s'inscrivait dans une réflexion visant à obtenir une véritable reconnaissance de l'Éducation populaire dans notre société. Un représentant du CESER, présent de manière officieuse à cette rencontre, avait alors exprimé le souhait d'une collaboration entre les deux conseils consultatifs, sur cette question de l'Éducation populaire. Aussi, pour faire suite à cette demande de partenariat, la commission avait constitué un groupe de travail chargé de préparer cette rencontre, en établissant une approche comparative de la vision du CESER et du CCEE sur l'Éducation populaire.

Au début de l'année 2014, ce groupe a présenté ses travaux à la commission, mettant en valeur la convergence et la complémentarité de vision des deux conseils sur l'Éducation populaire, de même que les variantes propres à chacune des deux instances.

Suite à ces travaux préparatoires, le partenariat a donc été officiellement établi à partir du mois de mars, à travers une série de réunions de travail entre des représentants de la commission 3 « Cohésion sociale » du CCEE et ceux de la commission « Éducation » du CESER.

⁴ Loi sur l'enseignement supérieur et la recherche du 22 juillet 2013.

⁵ Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Trois objectifs étaient rapidement identifiés de manière conjointe, à l'issue des premières rencontres :

1. La mise en place d'une plate-forme d'échange entre le CESER et le CCEE.
2. La production conjointe, à travers cette plate-forme, d'un manifeste, d'une note qui ferait l'objet d'une opération de communication, afin de médiatiser cette démarche CESER/CCEE.
3. Une réflexion sur la gouvernance qui devrait permettre de définir l'outil, l'instance de coordination qui sera en mesure d'accompagner le mouvement associatif local, tout en permettant à chacun de conserver sa liberté d'expression.

Le dernier objectif s'articulant sur du plus long terme, l'essentiel du premier semestre a été consacré, dans le cadre de ce partenariat, à la mise en route de la plate-forme CCEE-CESER et à la production de la note d'alerte. Cette note trouvait notamment sa justification au regard de l'urgence de la situation prévalant dans le secteur de l'Éducation populaire, révélée par la disparition récente d'associations emblématiques (APR, FRANCAS, FEDAR...).

Conformément à l'échéance arrêtée par la plate-forme d'échange, les travaux ont abouti en juillet, à la réalisation de deux documents, un appel et un argumentaire (cf. annexes 4 et 5), analysant la situation de l'Éducation populaire au niveau local, avec un double objectif :

1. Interpeller les décideurs sur la gravité des conséquences liées à la quasi-disparition de l'Éducation populaire des politiques publiques et sur l'urgence à la prendre en considération comme un vecteur essentiel de développement humain.
2. Convaincre les décideurs sur la nécessité d'agir à travers cet outil.

Ces documents ont été présentés au public lors d'une conférence de presse conjointe organisée le 7 octobre, dans les locaux du CCEE. Cette dernière a fait l'objet d'articles dans les trois quotidiens de la presse écrite locale (JIR, Le quotidien et Témoignages), dont une page entière dans Le quotidien et de deux entretiens radiophoniques (Les matinales de Réunion 1ère et Radio Festival).

Au regard de la couverture médiatique consacrée à cette démarche partenariale en faveur de l'Éducation populaire, la plate-forme d'échange CCEE-CESER a considéré un de ses premiers objectifs atteints.

Dans la continuité de cette dynamique, elle s'est attachée à définir une stratégie pour 2015, en vue de rencontrer les principaux décideurs locaux (État, Région, Département) afin de leur présenter la réflexion développée et les documents réalisés.

2.3.2 Les travaux préparatoires du colloque inter-CCEE 2015

L'année 2014 a également été l'occasion pour la commission 3 « Cohésion sociale », de lancer les travaux préparatoires du prochain colloque inter-CCEE. En effet, suivant le principe des organisations tournantes, il revient au CCEE de La Réunion de mettre en place le colloque de 2015, dont le thème général sera consacré à l'Éducation populaire.

Par ailleurs, considérant l'implication significative des membres de la commission 3 « Cohésion sociale » sur cette thématique, il a été décidé en Bureau, que la commission assurerait le suivi des travaux liés à ce colloque, en lieu et place du comité de pilotage, traditionnellement mis en place pour ce genre d'événement. Cependant, il a été prévu la possibilité d'associer les autres commissions du CCEE à ces travaux, par le biais des « commissions élargies ». Dans ce cadre, il a été demandé aux commissions de procéder à la désignation de représentants, afin de participer aux réunions de la commission 3 « Cohésion sociale » consacrées à la préparation du colloque.

De même, afin de susciter l'intérêt de l'ensemble des conseillers du CCEE sur cette thématique, un document présentant la transversalité de l'Éducation populaire vis-à-vis des différents champs traités par le Conseil, a été élaboré.

Fin 2014, les travaux engagés ont permis d'aboutir à un projet de grille de programmation ainsi qu'à une identification de thématiques clés et de personnes ressources extérieures.

2.3.3 Réalisation d'une veille sur la structuration et la gouvernance du sport à La Réunion

Le groupe de travail en charge de cette thématique a poursuivi en 2014, sa collecte de données ciblées, portant sur les subventions attribuées aux ligues, comités, associations et clubs sportifs depuis 2010, en matière d'investissement, de fonctionnement et de formation. Cette démarche est effectuée auprès du Conseil général, du CNDS et du Conseil régional.

Pour rappel, l'objectif des travaux du groupe est de démontrer, suite à un pré-diagnostic effectué en 2011, l'existence des problématiques suivantes :

- des politiques sportives affichées et ambitieuses mais pas toujours mises en œuvre en toute transparence et de manière cohérente ;
- des conventions d'objectifs sont en cours, néanmoins une réflexion globale aurait été pertinente afin d'enrichir les bonnes pratiques en matière de développement. À noter que ces conventions d'objectifs n'abordent que la partie administrative et financière ;
- la nécessité de disposer d'un Schéma régional des équipements sportifs (SRES) qui soit impérativement partagé avec l'ensemble du monde sportif. Ce schéma devant porter une attention particulière à la répartition équilibrée des équipements sportifs sur le territoire et devant favoriser la réalisation d'équipements structurants, capables d'accueillir des manifestations sportives de niveau international, comme les jeux des îles.

2.4 Commission 4 « Développement territorial »

« Aménagement, déplacements, routes, transports, énergie, tourisme »

En 2014, la commission 4 « Développement territorial », a organisé son activité autour des actions suivantes :

2.4.1 Lancement d'une étude sur la thématique « Culture et tourisme » en partenariat avec la commission 1 « Vivre ensemble »

Dans la continuité de son rapport sur le tourisme à La Réunion réalisé en 2013, la commission a souhaité approfondir la réflexion concernant une des quatre propositions ciblées et relative à la place des Réunionnais dans la stratégie touristique. Plus précisément, la réflexion concerne la problématique de l'intégration de la culture réunionnaise au tourisme et vise à définir, au niveau local, les modalités d'une véritable interaction entre les secteurs culture et tourisme. Deux éléments de cadrage guidaient cette démarche :

- le rapport sur le tourisme réalisé par le CCEE et qui a clairement identifié cette problématique ;
- les 23^{èmes} Rencontres interrégionales des langues et cultures (RILC) organisées localement en décembre 2013 et dont la thématique s'intitulait « Tourisme, langues et cultures régionales : un pays en partage ! ».

Par ailleurs, compte tenu du champ traité, les membres de la commission 4 « Développement territorial » ont souhaité, que cette étude soit menée en collaboration avec la commission 1 « Vivre ensemble ». À cet effet, un groupe de travail spécifique « Culture et Tourisme » regroupant des membres des deux commissions, a été mis en place au sein du Conseil. Il a toutefois été convenu que les deux commissions resteraient associées aux travaux et réflexions menés par ce groupe de travail.

Ainsi, lors du premier semestre, si le groupe de travail s'est chargé de traiter les aspects relatifs à la définition précise de la problématique, la conception des questionnaires, le recensement des personnes ressources et la définition d'un calendrier d'audition, la commission 4 « Développement territorial » élargie a, elle, servi de cadre, au cours du dernier trimestre, aux différentes auditions programmées.

Ainsi, trois auditions ont pu se tenir et ont concerné les personnalités suivantes :

- madame Jacqueline FARREYROL (en qualité d'ex-Présidente de l'IRT et en tant qu'acteur culturel) ;
- monsieur Mario SERVIABLE et madame Valériane SERVIABLE (identifiés comme faisant partie d'une interface culture-tourisme, au regard de leurs études et ouvrages sur ces domaines) ;
- monsieur René BARRIEU (en qualité d'expert sur la question du tourisme à La Réunion).

Au regard du nombre d'auditions nécessaires pour disposer d'un nombre suffisant de perceptions et d'approche sur cette problématique, il est prévu de les poursuivre sur une grande partie de l'année 2015.

2.4.2 La mise à niveau de l'information des conseillers à travers la présentation de dispositifs

2.4.2.1 Le Pôle touristique d'excellence

La commission a pu bénéficier en mai, d'une présentation sur le dispositif de « Pôle touristique d'excellence » (PTE), effectuée par des représentants de l'IRT, messieurs S. ULLIAC et W. ETHEVE. Ce PTE créé en 2011 et animé par l'IRT, est un réseau d'acteurs issus de la formation, des professionnels du tourisme, des universitaires et institutionnels qui œuvrent pour la recherche, la sensibilisation, la formation et l'innovation dans le tourisme.

Face aux nombreux constats de carence (manque de formation des professionnels, innovation insuffisante dans les produits touristiques, lacune de veille prospective...) l'objectif de ce pôle est de contribuer à l'excellence des produits et de la destination, par l'innovation et la professionnalisation des métiers et acteurs du tourisme.

2.4.2.2 Les dispositifs régionaux en matière de transport

Dans le cadre de sa démarche de mise à niveau de l'information des conseillers, la commission a participé, comme en 2013, à une réunion de présentation des actions régionales dans le domaine des transports et des déplacements (Trans eco express, SRIT1, RRTG2, PDIA3, Plan régional vélo). Celle-ci s'est déroulée le 26 septembre à Montgaillard (MOCA), en présence de l'élue déléguée aux transports, Mme COUAPPEL-SAURET, et de ses services. Un état sur l'avancement des différents dispositifs a été effectué.

2.5 Commission 5 « Cadre de vie »

« Environnement, biodiversité, patrimoine naturel, recherche »

En 2014, l'activité de la commission a été marquée par les dossiers suivants :

2.5.1 La lutte contre les incendies du Maïdo

La commission a rencontré les services de l'État en charge du risque Incendies. Cette présentation effectuée le 9 octobre 2014 a permis de faire un point d'étape sur les grandes orientations stratégiques de la gestion de ce risque grâce au plan départemental de protection des forêts et d'identifier cinq massifs où le risque incendie de forêt est élevé.

2.5.2 Le forum de l'Éducation à l'environnement et au développement durable

Le 26 juin 2013 s'est tenu le forum de l'éducation à l'environnement et au développement à l'Université de La Réunion dont les actes ont été mis en ligne l'année suivante. La finalité de cette manifestation était de créer une dynamique de réseaux d'acteurs œuvrant dans le domaine de l'environnement avec en filigrane la présentation du groupement régional de l'EEDD (GRANDDIR).

2.5.3 Le dispositif des emplois verts

Dans le cadre de sa réflexion sur le dispositif des emplois verts, la commission a auditionné le 15 janvier au CCEE l'élu en charge de ce dossier ainsi que toute son équipe administrative. Cet échange reposait sur un questionnaire qui s'articulait autour de quatre axes principaux :

- l'encadrement législatif du dispositif ;
- l'impact sur l'environnement ;
- la gouvernance et la gestion des structures ;
- l'évaluation de l'outil.

Cette rencontre a permis de dresser le contexte dans lequel s'est inscrit ces chantiers mais aussi à mieux cerner les problématiques du dispositif.

Poursuivant cette démarche d'analyse, la commission a rencontré le responsable de l'antenne est de la Région Réunion. Cette rencontre a débouché sur une visite de terrain le 29 juillet 2014 à Sainte-Marie. L'objectif était de faire état des lieux des travaux accomplis dans l'amélioration de l'habitat mais aussi de pointer du doigt les points de crispation de l'outil.

2.6 Groupe ad hoc « Affaires financières et européennes »

Comme il le fait traditionnellement, l'activité du groupe ad hoc « Affaires financières et européennes » a consisté à analyser les documents budgétaires émanant de la collectivité régionale, à savoir :

- le bilan d'activité de la Région pour l'exercice 2013 ;
- le compte administratif du Conseil régional pour l'exercice 2013 ;
- les orientations budgétaires de la Région pour l'exercice 2015 ;
- le projet de budget primitif de la Région pour l'exercice 2015.

Il est à souligner que le travail effectué par ce groupe ad hoc sur les documents budgétaires et financiers de la collectivité régionale, s'est inscrit dans le cadre de réunions partenariales avec le CESER. En effet, les rencontres avec M. P. BALTHASAR (directeur des « affaires financières » du Conseil régional dont l'objectif est de présenter aux deux

conseils consultatifs de la Région Réunion, les documents budgétaires et financiers de la collectivité, se sont déroulées conjointement avec le CCEE et le CESER.

De plus, certains conseillers siégeant au sein de cette instance ont participé aux différentes réunions mises en place par l'Agile sur les fonds européens (évaluation de leur utilisation, débats sur les programmes 2015-2020, sur la stratégie Europe 2020...).

2.7 Groupe ad hoc « Audiovisuel et communication »

En 2014, le groupe de travail ad hoc « Audiovisuel et communication » a surtout poursuivi la gestion active du site du CCEE avec un personnel spécifiquement dédié.

Ainsi, ont été mis en ligne sur le site internet pas moins de 25 articles. Et les indicateurs de visibilité du CCEE sont alors les suivants :

- un nombre de 20 372 visites sur l'année 2014 ;
- un maximum de 5 736 visites par jour ;
- une moyenne de 28 visites par jour ;
- un taux de popularité de 76 %.

De plus, la page facebook du Conseil de la culture comptabilise un total de 25 posts publiés sur l'année 2014 avec un nombre de visiteurs de l'ordre de 519.

Enfin, deux autres indicateurs illustrent également la visibilité du CCEE sur internet, à savoir : la présence du site du CCEE ainsi que la page facebook du Conseil, tous deux référencés en première position, sur le moteur de recherche « Google » ; contrairement à l'année 2013 où le site internet était en deuxième position et la page facebook en quatrième position sur ce même moteur de recherche.

3 . LES MISSIONS

En 2014, les missions du CCEE ont été les suivantes :

3.1 La conférence permanente annuelle des présidents des CCEE des régions d'Outre-mer et du département de Mayotte – du 5 au 7 mai à Paris

Chaque année avant le lancement de l'activité de l'exercice en cours, les CCEE des régions d'outre-mer et du département de Mayotte ont pris l'habitude de se rencontrer à Paris dans le cadre de la conférence annuelle de leurs présidents.

Cette conférence a permis aux différents Conseils d'échanger sur des dossiers communs, à savoir :

- l'activité des CCEE pour l'exercice 2013 ;
- le programme prévisionnel d'activités pour l'année 2014 ;
- la célébration des 30 ans des CCEE ;
- le positionnement des universités des Outre-mer à l'aune de leurs futures évolutions.

De plus, les Conseils ont également traité les points suivants :

- la situation de l'audiovisuel dans chaque région d'Outre-mer avec le CSA ;
- le renforcement des liens entre CCEE et CESE national ;

- la question de l'éducation populaire et surtout la préparation du colloque inter-CCEE 2015 avec la Ligue de l'enseignement ;
- les domaines concernant plus particulièrement les Outre-mer tels que l'évolution institutionnelle prévue en Guyane et en Martinique ou encore la réforme territoriale lancée par le gouvernement avec monsieur Thomas DEGOS de la DGOM.

3.2 Le colloque inter-CCEE 2014 – du 7 au 10 avril 2014 à Fort de France en Martinique

Parmi les moments institutionnels qui rythment les rencontres des CCEE d'Outre-mer, les colloques inter-CCEE tiennent une place importante. Il s'agit d'une mise en commun des dossiers stratégiques, à porter ensemble auprès des institutions. Le CCEE de Martinique a donc accueilli l'édition 2014 du colloque inter-CCEE. Y participaient pour le CCEE de La Réunion : Roger RAMCHETTY, Guy FONTAINE, Bernard SIEGMUND et Mickaël MAILLOT. Étaient également présents : des représentants des CCEE de Guyane, Martinique, Guadeloupe et Mayotte.

En 2014, le colloque inter-CCEE organisé par le CCEE de Martinique avait pour thème : « Les risques naturels, environnementaux et technologiques dans les régions d'outre-mer ».

Les sujets suivants ont été abordés en particulier :

- les problématiques spécifiques des risques naturels en outre-mer ;
- la question des actions mises en œuvre concernant la sauvegarde des populations ;
- les préventions relatives aux séismes et à l'érosion côtière ;
- les réflexions liées à la pollution et au mercure en Guyane.

Aussi dans le cadre de ce colloque, les CCEE ont souhaité attirer davantage l'attention de l'État et des collectivités sur les enjeux liés aux risques majeurs. Ils espèrent aussi, avec les réflexions de chacun, créer des opportunités pour renforcer les contributions globales et régionales en la matière.

3.3 La réunion à la DGLF-LF – 11 avril 2014 à Paris

Le CCEE a participé à la réunion annuelle du Conseil d'orientation des politiques linguistiques dans les Outre-mer organisée par la DGLF-LF.

Après la première réunion qui s'est tenue en mai 2013, la DGLF-LF a organisé cette rencontre au cours de laquelle, les représentants de l'Outre-mer (CCEE et DAC de Guyane, CCEE de Guadeloupe, CCEE et DAC-OI de La Réunion et Mayotte, associations de Nouvelle-Calédonie) ont fait un point sur la situation des langues régionales de leurs territoires.

De ce bilan, il en ressort pour la DGLF-LF une évolution tendancielle où la prise en compte des langues régionales est en progrès en raison :

- de l'appel d'offre lancé par l'Observatoire des pratiques linguistiques pour réaliser une étude socio-linguistique en France pour la période 2013-2014 ;
- de la reconnaissance dans la loi de modernisation de l'action publique de la compétence des collectivités en matière linguistique ;
- de la réalisation de cinq monographies « linguistiques » concernant respectivement la Bretagne, le Rhône-Alpes, La Lorraine, la Guadeloupe et la Bourgogne qui complètent celle de l'Aquitaine ;
- des discussions visant à la mise en place d'un projet « d'Académie des créoles » qui devrait participer au soutien des actions menées pour promouvoir, développer les pratiques des langues créoles.

3.4 XII^{èmes} Rencontres de la FRAAP – 27 et 28 mai 2014 à Strasbourg

Depuis 2003 les Rencontres de la Fraap⁶ – ouvertes à tous les acteurs du secteur des arts plastiques (artistes plasticiens, étudiants, acteurs locaux, élus et techniciens des collectivités...) constituent un temps de partage, de débats, de réflexion, de mutualisation et de mise en réseaux des informations pour toutes personnes sensibles au secteur des arts plastiques. Ces Rencontres sont co-portées par l'ensemble des collectivités territoriales, partenaires et acteurs culturels locaux.

Elles permettent d'interroger la structure et le fonctionnement interne d'un secteur associatif géré directement par les artistes plasticiens, mais également d'ouvrir des débats et des perspectives sur le développement du secteur des arts plastiques. Elles contribuent également à la construction d'outils pratiques participant à la professionnalisation des acteurs, des responsables associatifs et des artistes plasticiens.

Ces Rencontres ont pour ambition de permettre aux responsables associatifs d'approfondir une réflexion sur les politiques en faveur des arts plastiques, d'échanger sur leurs actions et les moyens de ces actions, sur leur capacité à structurer la fédération au niveau local et à agir sur les territoires qu'ils soient urbains, périurbains ou ruraux.

Pour la quatrième fois, le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement participe à ces Rencontres qui se sont tenues les 27 et 28 mai 2014 à Strasbourg à la Haute école des arts du Rhin (anciennement dénommée ESADS⁷), où pas moins de 68 associations et collectifs d'artistes plasticiens ont répondu présents.

Dans le cadre des XII^{èmes} Rencontres de la FRAAP, le représentant du CCEE a participé à :

- la table ronde traitant de la thématique « Rôles et complémentarité des lieux de formations initiales supérieures en arts plastiques et des associations d'artistes dans la professionnalisation et la structuration du monde de l'art » ;
- trois ateliers de travail abordant les sujets suivants :
 - les relations entre les associations d'artistes et les artistes auteurs, quelles sont les obligations des diffuseurs ?
 - les relations entre les associations d'artistes et les partenaires financiers ?
 - les relations entre les associations d'artistes et les publics ?

Il a également participé à l'assemblée générale annuelle de la FRAAP qui a clôturé ces XII^{èmes} Rencontres.

3.5 Célébration des 30 ans des CCEE des régions d'Outre-mer – les 26 et 27 juin 2014 en Martinique

Roger RAMCHETTY a représenté le CCEE de La Réunion lors de cette célébration pendant laquelle il a partagé avec l'ensemble des représentants des CCEE présents un bref exposé récapitulatif des 30 ans d'activités du CCEE de La Réunion.

⁶ Fédération des Réseaux et Associations d'Artistes Plasticiens.

⁷ École supérieure des arts décoratifs de Strasbourg. Elle a accueillie et formée plusieurs artistes réunionnais : Thierry Fontaine et Lionel Lauret. L'actuel Conseiller Art Plastique de la Dac-Oi, y a longtemps enseigné

3.6 Journées européennes de l'éducation à l'environnement – du 25 au 27 septembre 2014 à Bergame

La deuxième édition des journées européennes a eu le 25 au 27 septembre à Bergame en Italie. Bergame et la Lombardie offrent une multitude de parcs, jardins botaniques, musées et écomusées, fermes pédagogiques etc. et une grande variété d'expériences dans le domaine de l'éducation environnementale. Les acteurs locaux se sont mobilisés pour assurer le succès des journées et proposer aux participants des ateliers, des visites sur le terrain et d'autres opportunités pour découvrir les réalités de la région. Les objectifs de ces journées s'articulent autour de :

- la promotion de la connaissance mutuelle et la mise en réseau à la fois entre les pays membres de l'UE mais aussi avec d'autres pays du continent ;
- la stimulation des politiques de l'éducation à l'environnement nationales et européennes.

3.7 3^{ème} Forum des régions ultrapériphériques – du 30 septembre au 1^{er} octobre 2014 à Bruxelles

Le CCEE a participé, comme il le fait déjà depuis 2 ans, au 3^{ème} forum des RUPs dont les principales conclusions portent sur :

- la lutte contre le chômage avec :
 - l'adaptation de l'éducation et de la formation professionnelle aux besoins de l'économie,
 - la prévention du décrochage scolaire,
 - une transition « facilitée » entre école et travail,
 - l'établissement de liens entre financements nationaux et fonds européens pour accroître l'offre d'emploi dans les RUP,
- l'utilisation de ressources cibles propres à chaque RUP afin qu'elles s'inscrivent dans un processus de développement durable porteur d'innovation et de croissance : énergies renouvelable pour les Açores, diversification agricole et aquacole pour Mayotte ; recherche et développement d'excellence pour Madère ; transition d'une économie traditionnelle (agriculture, pêche, tourisme) vers une économie des transports et de logistique de croissance verte et bleue pour les Canaries ; modernisation volontariste des secteurs traditionnels parallèlement au développement de secteurs propres et spécifiques pour La Réunion.

Enfin, ce 3^{ème} forum des RUPs a permis :

- la signature d'un protocole pour la création d'un réseau d'emplois dans les RUPs ;
- la signature d'une déclaration solennelle pour la défense de l'octroi de mer sur une période de 15 ans ;
- l'évolution du programme Erasmus pour que des jeunes, des étudiants, des jeunes entrepreneurs puissent se former dans les pays de la zone à proximité des RUPs.

3.8 Rencontre du CCEE avec la Ligue de l'enseignement – le 2 octobre à Paris

Cette rencontre a permis au Conseil de faire état de sa réflexion sur la question de l'Éducation populaire et plus particulièrement des différentes idées en discussions relatives à l'organisation du colloque inter-CCEE dont l'édition 2015 est en charge au CCEE de La Réunion.

3.9 9^{ème} édition des Rencontres nationales de l'Éducation – les 15 et 16 octobre 2014 à Rennes

Initiative conjointe de la Ligue de l'enseignement et de la Ville de Rennes, la 9^{ème} édition des Rencontres nationales de l'éducation s'est déroulée les 15 et 16 octobre 2014 sur le thème « Savoirs, acteurs et territoires. Construire des parcours individuels et collectifs pour faire société ».

Ces Rencontres visaient, au moment où l'architecture et les contenus d'un nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture étaient mis en débat, à clarifier la notion de savoirs, à en cerner les différentes réalités pour l'appréhender dans une dimension éducative en lien avec des enjeux culturels, économiques, démocratiques et territoriaux.

De ces deux journées de réflexion ponctuées de conférences, de tables rondes et d'ateliers, les représentants du CCEE, Armand HOAREAU et Claude GUEZELLO retiendront :

- l'engagement fort des villes éducatrices (venues en nombre) et de la Ligue de l'enseignement en faveur de l'éducation ainsi que leur volonté de participer à la refondation de l'École ;
- le croisement des regards qu'offrent ces rencontres, entre chercheurs, responsables politiques et acteurs de terrain pour approfondir tant les finalités que les pratiques d'une éducation partagée au local, à l'échelon des territoires ;
- la priorité à accorder à l'éducation. De l'avis des membres du Conseil, l'éducation doit rester au centre des préoccupations de tout État moderne ; elle est pour nous tous une responsabilité partagée qui engage non seulement l'École mais aussi la société dans la préparation de l'avenir.

3.10 Les XXIV^{èmes} Rencontres interrégionales et européennes des langues et cultures (RILC) – du 26 au 28 novembre 2014 à Rennes

Du mercredi 26 au vendredi 28 novembre 2014 se sont tenues les XXIV^{èmes} Rencontres interrégionales des langues et cultures régionales à Rennes en Bretagne. De nombreux territoires et régions ont été représentés, notamment la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane, Mayotte, l'Alsace-Moselle, le Pays basque, l'Occitanie, la Catalogne, et La Réunion.

Le thème retenu cette année était « **Réforme territoriale : identités culturelles et linguistiques et développement des territoires** ».

Lors de ces rencontres, qui se sont déroulées en plusieurs temps, les participants ont pu :

- avoir connaissance d'un état des lieux de la thématique pour chacune des régions ;
- participer à une séance plénière durant laquelle Jean-Michel BOULANGER, vice-président du Conseil régional de Bretagne en charge de la culture et des pratiques culturelles, a formulé un discours sous forme de plaidoyer traitant de la diversité et de l'importance de la culture et des artistes (cf. annexe 6) ;
- échanger avec une délégation de Nouvelle-Calédonie qui a présenté « la charte du peuple Kanak » visant à affirmer l'existence de la civilisation kanak et à définir l'organisation de la société calédonienne à partir des valeurs et principes fondamentaux de cette civilisation ;
- assister à l'assemblée statutaire de l'association des RILC et à la rencontre thématique organisée par l'Union des villes d'art et d'histoire de Bretagne sur le thème « De la ville au récit, comment faire parler la mémoire des villes ».

Enfin, les participants à cette édition 2014 des Rencontres interrégionales des langues et cultures, ont à travers la déclaration reproduite ci-après, interpellé les parlementaires sur la réforme territoriale à venir.

LA DÉCLARATION DES REPRÉSENTANTS DES LANGUES ET CULTURES RÉGIONALES DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE (*)

Nous, solidairement,

- *exprimons notre consternation face au repli identitaire français et à la politique régressive menée par le gouvernement dans le cadre de la réforme territoriale. Cette réforme est la négation même des spécificités des territoires, des diversités linguistiques et culturelles ainsi que des réalités économiques et sociales ;*
- *dénonçons un déni de démocratie. Le gouvernement, en refusant le droit aux citoyens de déterminer eux-mêmes leur région ou territoire, viole l'article 5 de la Charte Européenne de l'autonomie locale ;*
- *dénonçons une recentralisation. L'État impose un découpage arbitraire, incohérent et technocratique des régions. À cette occasion, il redonne aux préfets la prééminence sur les élus du peuple ;*
- *dénonçons par ailleurs une politique qui organise la régression des langues dites régionales en entravant les efforts de leurs locuteurs et des politiques locales pour les faire vivre et prospérer ;*
- *nous constatons qu'il existe sur le territoire français, conformément à la Constitution, des collectivités territoriales à statut particulier (Métropoles, Grand Paris, Grand Lyon, Corse...).*

Nous demandons la mise en place de nouvelles collectivités territoriales à statut particulier cohérentes et conformes aux intérêts linguistiques, culturels et économiques des populations et territoires. Ceci renforcera, ainsi, l'ouverture sur l'Europe et sur le monde.

Ces collectivités devront être dotées de la compétence linguistique afin de valoriser et de développer nos langues.

Nous appelons les acteurs culturels, les élus et l'ensemble des citoyens à relayer cette déclaration et à renforcer la mobilisation.

Le Président, Raymond Yvon BISSOL

4. LES REPRÉSENTATIONS EXTÉRIEURES DU CCEE

Outre les représentations mentionnées précédemment, le CCEE a pris part aux travaux des instances suivantes :

- Conseil d'administration du Parc national de La Réunion ;
- Comité de pilotage de la charte du Parc national de La Réunion ;
- Conseil de la Faculté des lettres et des sciences humaines ;
- Conseil académique de la vie lycéenne ;
- Comité de pilotage « Réalisation d'un atlas des paysages de La Réunion » /DIREN ;
- Comité régional d'évaluation (réunion de constitution) ;
- Comité stratégique du Conseil interministériel de l'Outre-mer ;
- Comité d'experts et d'évaluation des GAL (programme LEADER).

Le CCEE a également participé aux Assemblées générales, aux Conseils d'administration et Bureaux des organismes suivants :

- ADCAM ;
- Agence film Réunion ;
- AREP ;
- Association les Pti débrouillards ;
- Association Tikouti ;
- CEMEA ;
- Cercle philosophique réunionnais ;
- Club animation prévention ;
- Comité régional pour l'information économique et sociale de La Réunion ;
- CROMS ;
- CROS ;
- Énergie Réunion SPL ;
- GRANDDIR ;
- IRT ;
- JPA ;
- Ligue de l'enseignement – Fédération de La Réunion / USEP / UFOLEP ;
- Lofis la lang kréol ;
- PNR ;
- PRMA ;
- Qualitropic ;
- Régie d'enseignements artistiques du TCO.

ainsi qu'aux manifestations ci-après :

- vernissage de l'exposition KOIF (suite) – 1^{er} février ;
- comité de pilotage pour la 6^{ème} édition des « Nuits pour La Réunion, éteignons nos lumières » – 4 février ;
- Inauguration de l'école du jardin planétaire – 7 février ;
- vernissage exposition « Smile in Africa » - 7 février ;
- conseil d'administration de GRANDDIR – 11 février ;
- bureau d'Agence Film Réunion – 12 février ;
- vernissage de l'exposition du Musée des arts décoratifs de l'Océan indien : « sur les traces du tigre...à la recherche du souffle du dragon » – 15 février ;
- réunion participative relative au Plan énergie territorial. Atelier « croisement des regards » – 18 février ;
- les Assises du tourisme – 18 février ;
- projection du film « À Mafate » – 20 février ;
- instance régionale de concertation dans le cadre de la préparation des futurs programmes européens 2014-2020 – 21 février ;
- comité national de suivi : comité de concertation régionale du PO FEDER Coopération – 27 et 28 février ;
- conférence de presse lancement de la 5^{ème} Fête du tourisme – 27 mars ;
- comité de pilotage de l'évaluation des coordonnées du CPRDFP proposé par le CNFPTLV – 2 avril ;
- 6^{ème} édition des Rencontres éco responsables – 3 avril ;
- COPIL du SRF2S – 17 avril ;
- conférence sur « Les Outre-mer de l'Union européenne » de Mme la professeure Danielle PERROT – 17 avril ;
- assemblée plénière du Conseil régional – 22 avril ;

- remise des conventions (un job d'un mois) aux gagnants du jeu « Décroche ton 1er JOB ! » - 6 mai ;
- vernissage de l'exposition Paul et virginie – 16 mai ;
- remise des Prix SACEM 2014 – 28 mai ;
- documentaire « Attaques de requins à La Réunion : l'enquête » – 2 juin ;
- 1^{ère} réunion de travail sur le 6^{ème} Salon régional de l'Éducation – 5 juin ;
- Rencontres de la jeunesse – 6 juin ;
- Assemblée plénière du Conseil régional – 10 juin ;
- doirée de lecture dans le cadre de l'anniversaire de l'Atelier d'écriture du label Ville d'Art et d'Histoire, « Écrire le Patrimoine » – 17 juin ;
- réunion du GEIR – 24 juin ;
- conférence internationale Climat-Énergie « Les îles et le changement climatique : opportunités, Résilience, Adaptation » – 25 juin ;
- réunion de travail sur « l'ouverture du ciel réunionnais » – 25 juin ;
- audience solennelle d'installation de Sébastien FERNANDES, président de section de la Chambre régionale des comptes de La Réunion et de Mayotte – 2 juillet ;
- réunion du Conseil d'orientation de l'Observatoire énergie Réunion – 2 juillet ;
- La Réunion célèbre Madagascar – 9 juillet ;
- comité de pilotage de présentation du projet de Schéma régional de la lecture publique et de la littérature réunionnaise – 21 mai ;
- vernissage de l'exposition « La Réunion île de feu, île de vie » – 1^{er} août ;
- Comité 5 gouvernances énergie R&D&I, formation – 25 août ;
- comité de pilotage pour l'agenda 21 du sport – 27 août ;
- séance plénière du Comité de Bassin – 28 août ;
- Séance de travail dans le cadre du jury de recrutement du directeur de l'école d'enseignements artistiques – 2 septembre ;
- Comité de pilotage pour l'étude et le diagnostic sur les équipements et les sites sportifs de pleine nature – 9 septembre ;
- Comité consultatif local d'expertise dans le cadre de l'Allocation régionale de recherche de doctorat 2014 – 10 septembre ;
- Journée scientifique de l'Institut de l'illettrisme : « Quand lire, c'est faire en tradition orale créole » - 10 septembre ;
- présentation du Schéma régional des équipements sportifs de La Réunion : point sur le plan de relance régional – 16 septembre ;
- Conseil académique des langues et cultures régionales – 16 septembre ;
- Comité de pilotage « La Réunion, territoire d'excellence en matière d'égalité professionnelle » - 17 septembre ;
- installation du Comité de pilotage relatif au Schéma territorial du développement du sport 974 – 18 septembre ;
- le séminaire « Regards croisés sur les secteurs sanitaire, médico-social et social » – 26 septembre ;
- ouverture des 2^{èmes} entretiens du patrimoine de l'océan Indien – 29 septembre ;
- jury de sélection du directeur de l'école d'enseignements artistiques – 30 septembre ;
- Comité académique de suivi de la réforme des rythmes scolaires – 9 octobre ;
- Comité de pilotage Suivi et évaluation du CPRDFP – 15 octobre ;
- Comité de pilotage dans le cadre de l'enquête sur les ressources humaines et les besoins en qualification dans les activités de découverte du patrimoine et de la culture – 17 octobre ;
- Assemblée plénière du Conseil régional – 17 octobre ;
- vernissage de l'exposition « Prix d'architecture de La Réunion » – 21 octobre ;
- nomination de la promotion 2014 des sociétaires professionnels de La Réunion 28 octobre ;

- Copil sur l'agenda 21 du Sport – 29 octobre ;
- colloque sur le thème « Unité de la République et langues régionales » – 31 octobre ;
- 5^{èmes} Universités de la Profession comptable de l'océan Indien – 4 novembre ;
- le colloque international « Patrimoine et échanges – Approches plurilingues et interculturelles en contexte de formation » – 6 novembre ;
- 2^{ème} édition de la semaine de l'éducation – 17 au 22 novembre ;
- Les Rencontres de l'eau – 20 novembre ;
- Commission technique de suivi des indicateurs dans le cadre du SAR – 20 novembre ;
- Rencontre régionale sur l'économie sociale et solidaire 2014 – les 24 et 25 novembre ;
- conseil académique de la vie lycéenne – 27 novembre ;
- Comité de concertation régionales pour le suivi des programmes de coopération territoriale et des projets cofinancés par le FED/FEDER – 28 novembre ;
- Comité de pilotage pour l'étude et le diagnostic sur les équipements et les sites sportifs de pleine nature – 28 novembre ;
- séminaire sur la ville durable réunionnaise : construisons l'île de demain – 5 décembre ;
- Agenda 21 du sport de La Réunion – Atelier 1 « La gouvernance du sport à La Réunion » – 8 décembre ;
- réunion dans le cadre de la manifestation nationale « Dis-moi dix mots que tu accueilles », édition 2014-2015 – 17 décembre.

ANNEXES

Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement

Détail des crédits pour l'exercice 2014

IMPUTATION	INTERVENTION	N° ENV	LIBELLES	BP 2014
INVESTISSEMENT				
900-023-2031	20140026	14621	Études et recherches	2 000
900-023-205	20140027	14623	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	1 800
900-023-21838	20140028	14624	Autres immobilisations corporelles	7 500
900-023-2188	20140029	14625	Autres matériels techniques	700
Total Investissement				12 000
FONCTIONNEMENT				
930-023-6041	20140030	14512	Achats d'études	1 000
930-023-60623	20140031	14513	Fournitures consommées	3 000
930-023-60631	20140032	14514	Fournitures d'entretien	1 500
930-023-60632	20140033	14515	Fournitures de petits équipements	2 300
930-023-6064	20140034	14516	Fournitures administratives	4 000
930-023-611	20140035	14518	Contrats de prestation de services avec les entreprises	4 000
930-023-61351	20140036	14519	Location de matériel de transport	800
930-023-61358	20140037	14520	Location de matériel	1 000
930-023-6156	20140038	14522	Maintenance	1 000
930-023-6182	20140039	14524	Documentation Générale et technique	
			<i>Acquisition d'ouvrages</i>	2 000
			<i>Acquisition CD/DVD</i>	2 000
		14526	<i>Abonnements</i>	2 000
930-023-6185	20140040	14527	Frais de colloques et séminaires	50 000
930-023-6231	20140041	14528	Annonces et insertions	4 000
930-023-6234	20140042	14529	Frais de réception	8 000
930-023-6236	20140043	14530	Catalogues et imprimés	35 000
930-023-6238	20140044	14531	Publicité, publication, relations publiques – Divers	2 000
930-023-6245	20140045	14613	Frais de transport ds le cadre manif	1 000
930-023-6261	20140046	14614	Frais d'affranchissement	200
930-023-6262	20140047	14615	Frais de télécommunications	500
930-023-6281	20140048	14616	Cotisation d'adhésion à des associations	300
930-023-65221	20140049	14617	Indemnités de fonction	491 400
930-023-65225	20140050	14619	Frais de formation des Conseillers	1 000
930-023-65228	20140051	14620	Frais supplémentaires (élus)	1 000
930-023-617	20140052	14627	Études et recherches	41 000
930-023-65222	20140053	14628	Indemnités de mission et déplacement	60 000
Total Fonctionnement				720 000
Total Budget CCEE				732 000

MATÉRIEL ACQUIS EN 2014

TYPE DE MATÉRIEL	QTÉ
MATÉRIEL DE BUREAU	
Dictaphone numérique Olympus	2
MATÉRIEL INFORMATIQUE	
Disque dur externe TOSHIBA/PASSPORT	
WI-FI	
Scanner CANON	1
Casque audio MICROSOFT	2
MATÉRIEL AUDIOVISUEL	
Écran plat LCD PHILIPS	1
ÉLECTROMÉNAGER	
Réfrigérateur SHARP	1
MOBILIER	
Meuble bas	3
Armoire à rideaux haute	1
Armoire à rideaux basse	9
Bureau + caisson	2
Fauteuil de bureau	2
Porte parapluie	1
DIVERS	
Prise parafoudre	3

Annexe n° 3

Liste des instances de travail et leur composition

NOM	Assemblée plénière	Bureau	Bureau restreint	C1	C2	C3	C4	C5	Groupe ad hoc "Affaires financières et européennes"	Groupe de travail « Éducation populaire CCEE/CESER »	Groupe de projet « LanKRéol »	Groupe de travail « Colloque inter-CCEE »	Groupe de travail « Culture et tourisme »	Groupe de travail « Développement Du langage »	Groupe de travail « 30 ans des CCEE »	Groupe de travail « Étude sport »	Groupe de travail « Décentralisation »
BEAULIEU Jean François	VP	VP	VP			M	M		M	M		M				M	M
BELVISÉE Max	M			M		R				M							
BERTIL Thierry	M	M		M									M				
BES DE BERG Séverine	M							M				M					
CARRERE Dominique	VP	VP	VP	M		M				M	M		M				
CASSIRAME Georges	M						M	P	M			M					
CASTAINGT Sophia	M				M												
DARENCOURT Annie	VP	VP	VP	M				R			M	M	M		M		M
DU VIGNAUX Antoine	M			M		VP				M					M		M
FERRERE Geneviève	M				M												
FONTAINE Guy	VP	VP	VP		M							M	M	M			M
FONTAINE James	M																
FONTAINE Philippe	VP	VP	VP			M	VP			M		M				M	
FONTANO Vincent	M			R							M		M				
GERARD Gilbert	M						M	M				M					M
GUEZELLO René-Claude	M				M												M
HOAREAU Armand	M				P									M			
HOAREAU Axel	M						R	M				M	M				M
JUPPIN DE-FONDAUMIÈRE Fabrice	M	M			VP	M								M			M
LAVAUD Agnès	M	M					P					M	M				
MICHEL Virginie	M			P													
MOUROUVIN Joseph	M	M		M													
MOUTOU Henry-Claude	M			M							M						
PICARDO Dominique	VP	VP	VP	M					M						M		M
RAMCHETTY Roger	P	P	P		M	M						M					M
ROGER Laurent Éric	M	M			R									M			M
SEETHANEN Darmapalah	VP	VP	VP							M							
SIEGMUND Bertrand	M						M	M				M					M
SOUPRAYENMESTRY Patrice	M					M				M							
SURJUS Gisèle	M					P				M						M	
TARNUS Gisèle	VP	VP	VP				M	VP				M					
VAUTHIER Alain-Marcel	M	M		VP				M	M			M					M
VITRY Suzelle	M				M												

P : Président

VP : Vice-président(e)

R : Rapporteur

M : Membre

APPEL CCEE- CESER

Pour redonner sa place à l'Éducation populaire

Les programmes européens, depuis 2008, ciblent l'inclusion sociale des populations en difficulté.

Le gouvernement français a arrêté, en 2013, le *Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale* destiné à sortir un grand nombre de nos concitoyens de la précarité. De plus, la charte d'engagements réciproques entre l'État, le mouvement associatif et les collectivités territoriales a été signée le 14 février 2014.

Dans ces textes, la place de l'Éducation populaire est centrale et renforcée.

Or à La Réunion, des associations d'Éducation populaire continuent à disparaître en silence, hier l'ARCA et l'APR, aujourd'hui les Francas et la FEDAR.

Pourtant, en 2012, le CCEE a organisé un colloque sur l'Éducation populaire qui a abouti à « la déclaration de Saint-André » et en 2013, le CRAJEP a alerté solennellement et publiquement les décideurs.

« Kabri i manz salad »

La précarisation du tissu associatif de l'Éducation populaire s'accroît d'année en année. Des piliers de l'Éducation populaire n'ont pu résister aux difficultés financières rencontrées. En effet, la logique qui prévaut est celle des marchés, alors que le recours aux appels d'offre et à la mise en concurrence est une négation du sens même du fait associatif. Nous devons agir d'urgence pour que cesse cette situation. La loi permet aux collectivités territoriales de maintenir un régime de subventions aux associations. D'autres solutions sont peut-être possibles. Ensemble, nous devons les trouver !

« In min i lav lot »

Le partenariat entre les collectivités territoriales et le mouvement associatif est essentiel. Le monde associatif joue le rôle d'alerte et de relais des situations sociales pour lesquelles des innovations sont à expérimenter. La puissance publique, elle, définit et garantit les politiques globales. Une coopération étroite entre les deux acteurs est donc indispensable. Pour l'avenir de notre territoire et de sa population elle doit être une réussite et pour cela, mutuellement, ils doivent se traiter comme de vrais partenaires !

« Fo pa kont si baton son papa pou désot la riviér »

La prévention est le soutien indispensable aux interventions d'urgence sociale pour, à terme, les diminuer. L'individualisation systématique des aides publiques renforce l'isolement et la fragilisation sociale, alors que les prises en charge collective revitalisent le lien social et favorisent la fraternité. C'est la finalité de l'Éducation populaire de responsabiliser chacun vis-à-vis des autres.

**Élus et décideurs, nous nous tenons à votre disposition
pour envisager l'avenir local de l'Éducation populaire
et construire ensemble La Réunion de demain.**

Groupe Éducation populaire CCEE–CESER

Préambule

Nous, acteurs de la société civile, à travers nos deux instances que sont le CCEE et le CESER, avons décidé d'unir nos voix pour interpeller solennellement les responsables politiques sur la gravité des conséquences résultant de la quasi-disparition de l'Éducation populaire dans les politiques publiques.

La liquidation ces dernières années, dans l'indifférence générale, d'associations historiques comme l'ARCA, l'APR, les FRANCAS et de grandes fédérations telle que la FEDAR, en sont les signes les plus spectaculaires !

Or, l'enjeu est d'importance ! Il n'est rien moins que sociétal, avec des conséquences économiques et sociales lourdes !

Un enjeu sociétal essentiel

La situation préoccupante que nous vivons depuis le premier choc pétrolier de 1974, et qui s'est aggravée avec la crise financière des *subprimes* en 2008, ne relève pas des problèmes classiques que de simples mesures économiques et sociales suffiraient à effacer.

En effet, le monde a connu en ce dernier demi-siècle plus de progrès scientifiques et technologiques que depuis le début de la révolution industrielle ! La mondialisation économique et informationnelle qui a suivi a entraîné dans la foulée de grandes mutations culturelles qui ont profondément bouleversé la société, tant au niveau des mentalités que des modes de vie, brouillant les repères et déstructurant psychiquement les moins armés. Nous sommes entrés indéniablement dans l'ère de la complexité et c'est à une crise de civilisation que nous sommes aujourd'hui confrontés.

L'effilochement du tissu social avec la montée de l'individualisme, le relâchement des solidarités traditionnelles et le rétrécissement de la cellule familiale, la constance d'un chômage endémique avec ses drames humains, l'explosion des actes d'incivisme et d'incivilité, le rejet du politique et des institutions démocratiques ainsi que la perte de confiance dans un destin collectif notamment en sont les révélateurs les plus visibles.

Or, si la civilisation est bien l'ensemble des savoirs, pratiques et conceptions du monde que chaque génération reçoit de la précédente en héritage, celle-ci ne peut plus être conservée telle quelle ! La vision du monde de la nouvelle génération n'a plus rien à voir avec celle qui prévalait précédemment ! Un changement de paradigme est indispensable !

Pour autant, si les savoirs et les savoir-faire ne sont plus les mêmes, les valeurs humaines fondamentales de savoir-vivre et de savoir-être sur lesquelles repose toute société humaine n'ont pas changé ! Elles ont à l'œuvre depuis les origines ! Plus que jamais elles doivent être transmises ! Non seulement parce qu'elles rendent possible la vie collective mais aussi parce qu'elles permettent l'épanouissement de chacun en fonction de ses aptitudes et appétences. Elles sont à la base de tout projet de société humaniste.

À l'heure où les espaces de socialisation habituels disparaissent les uns après les autres, les mouvements d'éducation populaire constituent les derniers remparts contre l'implosion de la

société sous les forces d'émiettement individualiste. Car leur cœur de métier est l'apprentissage du vivre-ensemble. En créant des communautés de vie ou d'action autour de projets partagés, ils œuvrent à la cohésion sociale sur la base du respect, de la solidarité et de la responsabilité. Ils sont en ce sens de véritables écoles de la citoyenneté !

Le Colloque du CCEE de La Réunion en 2012, *L'Éducation populaire : pour une démocratie citoyenne et solidaire*, s'est justement employé à rappeler le rôle incontournable de l'Éducation populaire dans nos démocraties modernes. Conscients de l'urgence d'attirer toute l'attention des institutions et des décideurs sur ce rôle, les participants au Colloque ont tenu à rédiger au moment des conclusions une déclaration, dite *La déclaration de Saint-André*, destinée à exprimer en moins d'une page la vocation de l'Éducation populaire, à toute époque, d'être « un creuset de la citoyenneté et de la démocratie » :

Elle apprend, tout au long de la vie, à lire et à comprendre la réalité du monde, à écrire et à favoriser le vivre-ensemble, à compter les uns sur les autres et à unir les hommes dans un destin partagé, en dehors de tout obscurantisme.

Elle permet de conserver les acquis scolaires tout en axant l'action sur la préparation des Français à jouer, sur la base de valeurs fondamentales et intemporelles, leur rôle de citoyens dans la République.

L'Éducation populaire est à la fois tolérante, laïque, révolutionnaire et pacifiste. Son objet est de contribuer à l'édification d'une société émancipée, humaniste et solidaire, en rupture avec la marchandisation du monde.

Ce n'est pas courant que l'ensemble des participants à un Colloque se déterminent pour rédiger une déclaration finale qui ait la prétention d'interpeller directement les responsables institutionnels et politiques. C'est une procédure d'alerte dans une situation d'urgence. Or, rien n'a vraiment bougé depuis octobre 2012, sinon l'enregistrement de nouvelles disparitions... Et si celles-ci nous renvoyaient non pas à notre léthargie, mais plus existentiellement à la « tétanie » que provoque le contexte général dans lequel notre société se débat ? Serions-nous pour autant acculés à avouer notre incapacité ? « Pas capable, lé mort sans essayer », dit le proverbe créole ! Et justement, il y a bien des secteurs où nous ne pouvons pas être pris à défaut, d'une part de notre capacité d'essayer, et d'autre part et surtout, de l'excellence à laquelle nous sommes arrivés... Osons le dire !

L'Éducation populaire : une structuration à renforcer

Notre fierté, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'île, est souvent liée à l'excellence des résultats obtenus dans des disciplines sportives par de nombreux Réunionnais. Ce constat n'est en aucune façon dû au hasard. Le haut niveau atteint par des sportifs originaires de La Réunion est le « retour sur investissement » d'un long travail de structuration des ligues et d'accompagnement de la jeunesse dès le plus jeune âge. À cette école de la vie, la performance n'est pas le seul objectif, loin s'en faut. C'est tout un état d'esprit qui marque profondément les comportements sociaux des personnes qui pratiquent le sport et de tous ceux qui gravitent dans leur environnement.

À ce titre, l'activité sportive encadrée et accompagnée émerge tout à fait à l'Éducation populaire. Le sport illustre ainsi le caractère transversal de l'Éducation populaire dont la dynamique est présente de fait dans un grand nombre de secteurs d'activité.

Pour rappel, la structuration du sport à La Réunion s'est totalement intégrée dans celle plus globale du sport au niveau national, à savoir :

- un Ministère de la jeunesse et des sports, un Comité national olympique et sportif, une Fédération nationale des offices municipaux des sports, des fédérations sportives ;
- au niveau régional : une Direction régionale de la jeunesse et sport et de la cohésion sociale, un Comité régional olympique et sportif, un Comité régional des offices municipaux des sports, les ligues et comités sportifs, les services des sports de la région et du département ;
- et pour ce qui est du local, se distinguent des associations sportives que sont les clubs, des offices municipaux des sports et des services municipaux des sports.

Et c'est bien de cette structuration que l'Éducation populaire pourrait s'inspirer.

La conscience de la nécessité d'une structuration du secteur de l'Éducation populaire est bien présente à la Réunion. Mais les moyens de son organisation ne sont certainement pas à la hauteur des enjeux.

Des coordinations existent déjà (JPA, CRAJEP). Certaines associations, fédérations ou coordinations sont aussi membres de la CRESS (AREP, Ligue de l'enseignement, CEMEA, CRAJEP).

La « *Charte d'engagements réciproques entre l'État, le Mouvement associatif et les Collectivités territoriales* » du 14 février 2014 est quasiment une invitation faite aux associations à organiser des regroupements associatifs (art. 3-10, 4- 3, 6-7) pour répondre aux besoins des politiques (ou de gestion) d'emplois (art. 3-4, 6-3), de participation à la vie démocratique (art. 3-4, 6-3) et d'investissement dans les politiques de territoire (3-9).

- de plus, la structuration devrait permettre de développer un espace de concertation transversale, aide précieuse au service de la réflexion des élus communaux, intercommunaux, départementaux et régionaux sur l'ensemble des questions de l'Éducation populaire ;
- dans cet espace, les réflexions et propositions relatives à l'Éducation populaire seraient discutées. Il permettrait :
 - De faire l'interface entre les pouvoirs publics et le monde associatif ;
 - De développer la vie associative à la Réunion et de promouvoir les formes fédératives ;
 - De structurer la parole de la vie associative à l'échelle du territoire ;
 - De connecter les acteurs de la vie associative régionale.

Cet espace de concertation transversale devra prévoir un observatoire intégrant un dispositif d'évaluation.

Des mesures urgentes pour un mieux-être des Réunionnais

Le focus précédent sur le grand dynamisme du secteur sportif à La Réunion rappelle clairement que, quel que soit son champ d'application, la transversalité qui fait la force de l'Éducation populaire est repérable par des marqueurs bien définis. Leur analyse dans une société donnée, révèle plus ou moins la bonne santé de cette société. Cette analyse appliquée à notre société réunionnaise donne des résultats plus qu'alarmants. Bien des marqueurs se trouvent en effet en zone rouge !

Le premier de ces marqueurs est celui de la « prévention ». Aucune politique ne peut se prévaloir de l'Éducation populaire si elle ne donne pas la priorité à la prévention sur le curatif ! Si un jeune exposé dès son plus jeune âge à des déviances sociales (absentéisme scolaire, éclatement de la

cellule familiale, défaut d'autorité parentale, entraînement à consommer des produits illicites, etc.), « s'en sort » par le sport, c'est qu'une forme de tutorat a été exercé à travers l'activité sportive pour encadrer, accompagner, former et orienter la croissance de ce jeune. Et les exemples sont nombreux.

Or les politiques publiques actuellement engagées dans le secteur social, et également médico-social, sont bien loin de cet idéal. On y traite principalement la situation déjà dégradée, par des interventions individualisées qui n'ont pas la capacité de conduire à une intégration collective. Qui ne voit que l'isolement est un grand facteur de fragilisation sociale ? L'individualisation des aides de toute sorte feint de l'ignorer en traitant l'individu comme s'il existait seul au monde ! Par ailleurs, personne ne peut nier que cette individualisation entraîne des coûts de plus en plus insupportables pour la Collectivité. Et simultanément, la preuve peut être faite que des prises en charge sous une forme collective sont moins onéreuses. Celles-ci ont aussi une autre vertu, ou plus exactement une valeur ajoutée, celle du lien social revitalisé, et de la fraternité qu'il favorise. Alors, pourquoi attendre davantage pour rééquilibrer nos politiques publiques entre curatif et préventif ?

Mais qui mieux que les acteurs de terrains peut élaborer ces mesures ? Certes, les collectivités ont leurs personnels de l'action sociale qui vont au contact des populations exposées aux plus grandes précarités. Cependant, ils n'y sont majoritairement qu'avec des outils curatifs, et encore avec une marge d'intervention très faible face au nombre de bénéficiaires en croissance continue. L'investissement apparaît à fonds perdu dans la situation sociale aussi dégradée que la nôtre.

Sur le terrain, ces travailleurs sociaux en rencontrent d'autres, non dépendants des collectivités, car employés par le milieu associatif. Celui-ci a largement fait la preuve de sa capacité à se porter sur les situations les plus difficiles. Que l'on se souvienne des dizaines d'associations créées dans les décennies 1960 et 1970, l'une des périodes les plus cruciales du « décollage » de notre île. Dans ces années où la puissance publique ne disposait pas encore de tous ses services, l'engagement militant et bénévole a été le fer de lance de l'action sociale. L'État et les collectivités ont alors progressivement assumé le rôle qui leur revenait, tout en continuant à déléguer une bonne part de leurs missions au milieu associatif. Un équilibre a été trouvé entre la tendance de l'associatif à jouer le rôle de renifleur des situations sociales pour lesquelles une innovation était à expérimenter, et la tendance de la puissance publique à définir et garantir des politiques globales qui, dans bien des cas, ont entériné et généralisé des opérations pilotes menées par des associations. L'équilibre tenait aussi par le mode de financement par subvention qui n'exacerbait pas la concurrence entre les associations. Un des signes de cet équilibre est l'existence alors d'un courant fédératif assez fort entre associations, avec par exemple la mise en place de délégations régionales de fédérations nationales (URIOPSS, FNARS, Ligue de l'enseignement, CEMEA, CRAJEP, ...).

Rappeler ce qui apparaît maintenant comme un « âge d'or » du partage de l'action sociale entre l'État, les collectivités et le milieu associatif accuse le contraste avec la situation actuelle. Faut-il d'ailleurs encore parler de « milieu associatif » comme si les associations formaient un réseau ou une filière organisée ... L'image réelle est plutôt celle d'un éclatement, d'une grande difficulté à identifier de qui dépend chacun, et qui fait quoi... De l'équilibre résultant d'une saine répartition des tâches et de ce fait d'une assez grande confiance entre les différents acteurs, nous sommes passés à un « sauf qui peut » de qui se sait acculé en permanence à survivre ou à disparaître... Où sont aujourd'hui « les vrais amis » ?

Comment dans ce contexte parler d'Éducation populaire ? Et c'est bien l'un des principaux problèmes. L'Éducation populaire ne donne plus assez de signes distinctifs de sa présence et de son action. Et ses principaux acteurs ne sont plus en situation de la faire suffisamment connaître

et reconnaître... Or, la situation globale de La Réunion en 2014 ne nous renvoie-t-elle pas à celle des années 1960-1970 ? À savoir une situation de grande précarité sociale qui, aujourd'hui, ne se décline plus d'abord avec des critères « matériels » (habitat, santé, hygiène, alimentation, scolarité, infrastructures sociales...), mais avec des critères « psychologiques » (mal-être, incertitude sur l'avenir, errance sociale...). Avec des formes différentes, la précarité sociale que nous connaissons aujourd'hui appelle des réponses du même ordre que celle des années 1960-1970. Les maîtres-mots demeurent ceux d'intégration et de cohésion sociale, de solidarité et de justice, d'avenir comme promesse. C'est toute une dynamique à la fois sociale et politique, économique et culturelle. Elle ne peut être engagée que par des personnes éveillées aux enjeux de société, et qui ont envie de se battre avec d'autres, sous la houlette de leaders que l'Éducation populaire s'emploie à repérer, à faire émerger et à propulser. À nous de leur faire place, parce que nous avons besoin d'eux !

Des pistes pour aller de l'avant

↳ **Conscientiser par la prévention**

Condorcet affirmait : « *Tant qu'il y aura des hommes qui n'obéiront pas à leur raison seule, qui recevront leurs opinions d'une opinion étrangère, en vain toutes les chaînes auraient été brisées, en vain ces opinions de commandes seraient d'utiles vérités ; le genre humain n'en resterait pas moins partagé entre deux classes : celle des hommes qui raisonnent, et celle des hommes qui croient. Celle des maîtres et celle des esclaves* »⁸.

Pour tous ceux qui poursuivent un idéal de société démocratique, il est indispensable que les citoyens disposent d'outils d'analyse et de compréhension leur permettant d'exercer l'esprit critique, qui peut seul leur conférer le statut d'acteur de la cité.

Mais, à l'heure de l'Internet, de l'éducation numérique, et du culte de la performance économique, y compris dans les services publics, force est de constater la perte de terrain des valeurs humanistes. Par ailleurs, les événements politiques les plus récents nous démontrent de manière criante qu'il y va maintenant de la survie de la démocratie.

Cette réalité conforte la nécessité de redonner à l'Éducation populaire toute sa place. Il est donc urgent d'agir sur les moyens à mettre en œuvre pour susciter une prise de conscience collective des pouvoirs publics, des responsables politiques locaux et de la population, sur l'importance de la prévention dans tous les domaines qui concourent au développement humain.

Est-il nécessaire de rappeler qu'une population éduquée, formée, informée et responsable est un atout essentiel pour le développement économique et social d'un territoire ?

Il est également à noter qu'une politique de prévention, bien définie et bien conduite permettrait de réaliser des économies substantielles à moyen et long terme dans les domaines suivants : l'aide sociale, la cohésion sociale, la formation, l'insertion et la santé.

À titre d'exemples, la régression des incivilités et de la délinquance générerait des économies dans les budgets de l'État et des collectivités ; une population formée, lettrée et responsable permettrait la réduction des dépenses affectées notamment à la lutte contre l'illettrisme et à la remise à niveau préalable aux formations qualifiantes.

Une population formée et informée serait plus autonome face à l'offre pléthorique en matière de consommation et serait plus à même de faire des choix pertinents pour améliorer la vie quotidienne : meilleure hygiène nutritionnelle, santé, bien-être... La maîtrise des savoirs fondamentaux serait également un atout pour les malades qui pourraient s'investir davantage

⁸ Rapport sur l'organisation générale de l'Instruction publique présenté à l'Assemblée nationale législative au nom du Comité d'Instruction publique les 20 et 21 avril 1792.

dans la prise en charge de leur maladie et éviter ainsi des complications, en particulier dans le cas du diabète.

Ces quelques exemples démontrent bien les avantages d'une politique de prévention tant sur le plan humain que financier.

↳ **La reconnaissance de l'action d'intérêt général des associations.**

En se référant au « *Panorama du secteur associatif à La Réunion* » établi par « Recherches et Solidarités » (janvier 2014), on se rend compte que le secteur associatif local représente un réel et très fort enjeu économique et social. Les éléments qui retiennent l'attention sont les suivants :

- 70 associations de plus de 50 salariés sont recensées ;
- la croissance de l'emploi associatif est plus forte et continue que celle de l'emploi privé depuis 2009 ;
- plus de 3000 emplois ont été créés dans les associations locales entre 2009 et 2012, contrastant nettement avec la situation au plan national ;
- la part de l'emploi associatif au sein du secteur privé, tant en termes de salariés que de masse salariale (respectivement 13,1 % et 10,7 %), est localement, nettement supérieure à la moyenne nationale.

L'intérêt de ces chiffres est de démontrer que les associations sont des acteurs majeurs de la vie économique et sociale du territoire. Par ailleurs, à travers leurs actions, elles concourent à l'intérêt général, renforcent les liens sociaux et sont porteuses d'innovation et de cohésion sociale. Aussi, au regard de l'énumération de ces missions essentielles on pourrait croire que les associations bénéficient de la part des pouvoirs publics, d'un régime d'aide généreux et consolidé. Il n'en est rien malheureusement. Bien au contraire, une des principales caractéristiques du secteur associatif est sa fragilité financière, avec un modèle économique proche de l'équilibre, des difficultés à financer son développement et un recours important à des emplois précaires.

De surcroît, le recours par les pouvoirs publics à de nouveaux modes de contractualisation tels que les marchés publics ont un effet dévastateur sur le secteur associatif. Ce dispositif tend à faire disparaître l'initiative associative et risque d'entraîner la disparition des petites et moyennes associations, insuffisamment structurées ou outillées, mais dont l'activité est pourtant indispensable à la cohésion sociale. Le recours au marché public traduit enfin, une perte de la qualité du dialogue entre acteurs publics et associatifs (source CPCA⁹).

Paradoxalement, aucune contrainte législative française, voire européenne, n'impose ce recours systématique à la commande publique. Mieux encore, la circulaire du 18 janvier 2010 prend en compte, dans le droit français, les règles européennes concernant le financement du secteur privé par les pouvoirs publics. Les financements publics versés à une association pourront relever soit du régime classique des subventions pour les activités « non-économiques », soit d'un régime de « compensation de service public », pour les activités économiques d'intérêt général. La logique de marché vis-à-vis du recours aux associations ne trouve donc pas de justification réelle et sérieuse.

Les associations d'Éducation populaire étant avant tout des partenaires et non des prestataires de politiques publiques, le mode de financement via la subvention trouve toute sa légitimité. Il paraît donc essentiel de revenir à ce mode de financement plus adapté aux modalités de

⁹ Conférence Permanente des Coordinations Associatives

fonctionnement des associations et privilégier les modes de contractualisation permettant un financement partenarial, pluriannuel et respectueux de l'initiative associative.

D'ailleurs, une note de la CPCA sur le financement des associations rappelle la nécessité de maintenir le financement public qui peut être assimilé à une reconnaissance de la contribution des initiatives associatives à l'intérêt général, dont l'État est le garant. Le financement public est également considéré comme facteur de cohésion sociale, favorisant la mixité sociale des publics bénéficiaires des associations (celles-ci n'ayant pas à privilégier uniquement des publics solvables) et garant de la richesse et de la diversité du tissu associatif.

Ainsi, devant l'importance des problèmes évoqués précédemment, nous proposons de ***donner une déclinaison locale à la Charte d'engagements réciproques entre l'État, le Mouvement Associatif et les Collectivités territoriales***. Les questions suivantes, non exhaustives bien sûr, peuvent être relevées et soumises aux débats :

- la structuration du milieu associatif ;
- les modes de contractualisation et de financement afin de favoriser de véritables partenariats ;
- les critères d'attribution des subventions qui devront être aussi clairs et transparents que possibles, ils constituent un enjeu repris en toutes lettres dans la nouvelle charte ;
- l'adaptation territoriale de l'espace de suivi et d'évaluation proposé pour la charte nationale, modalités, périodicité, le cadre de discussion, les contenus et les objets.

En cette année où l'engagement associatif est grande cause nationale, il serait déterminant que cette intention se traduise dans les faits à l'échelle de notre territoire.

*Discours de Jean-Michel Le Boulanger
tenu lors des « Rencontres interrégionales des langues et des cultures régionales »*

au Conseil régional de Bretagne, le 26 novembre 2014
pour accueillir l'ensemble des délégations

« Nous sommes de Bretagne et du monde. Nous sommes français, citoyens de cette République qui est nôtre, nous sommes européens, nous sommes en fraternité avec tous les peuples de la terre.

Le temps me semble venu de lever des hypothèques, au nom d'une petite musique que nous trouvons belle, la musique de la diversité, du respect, de l'égale dignité de toutes les formes de culture. Notre Bretagne est ouverture aux autres et ouverture au contemporain. Notre Bretagne est de grand large, et son chant court au-delà des horizons.

Nous entendons ce que disent certains qui nous méconnaissent tant et qui nous jugent cependant. La Bretagne, notre Bretagne, serait close sur elle-même, sur son passé, frileuse devant les avenir, se rabougrissant sur son identité. Les Bretons seraient « communautaristes », nous dit-on encore quand nous réclamons des droits qui semblent évidence en Allemagne, en Grande-Bretagne, en péninsule ibérique... Pire, l'écho de la collaboration d'une poignée de militants bretons avec la barbarie recouvrirait d'un voile brun toute déclaration d'amour à ce petit pays du bout du monde.

Ils font fausse route. Notre porte est ouverte, et nous les invitons sur les chemins de nos bohèmes. Notre Bretagne est un pays de vents. Un pays de ponts qui lient les rives de nos fleuves. Un pays de quais et de pontons qui invitent aux voyages et accueillent l'étranger. La Bretagne a toujours été terre rebelle, résistante face à l'oppression et les Bretons en grand nombre ont rejoint le camp de l'honneur quand le vol noir des corbeaux imposait son ombre sur les champs de nos pères. Ces coquelicots de la liberté, nous les portons haut à la mémoire.

Bretons nous sommes, de racines, de coeur et de désir aussi. Français nous sommes, d'héritage, de volonté et de passion aussi. Nous ne supportons pas, nous ne supportons plus que la France centralisatrice, la France jacobine, nous assigne à résidence du passé, nous entoure de ses préjugés et se contente de cartes postales aux tons sépias pour illustrer notre pays. Nous ne supportons pas, nous ne supportons plus que notre République caricature la diversité, s'en méfie encore et n'ose s'engager avec vigueur et enthousiasme sur les chemins de la confiance.

Nous ne supportons plus que la France, notre France, ne s'engage enfin vers une décentralisation ambitieuse de son organisation administrative et politique donnant à ses régions – et à la Bretagne qui le souhaite si ardemment – les compétences et les moyens dont bénéficient toutes les grandes régions d'Europe.

Soyons justes. Notre critique ne s'adresse pas à la France. Elle s'adresse à quelques-unes de ses élites, dirigeants d'une technocratie si centralisée, replue de chiffres, de taux et de dogmes, qui, à grands coups de certitude et de morgue, persistent à penser la diversité comme un outrage à leur propre grandeur et toute régionalisation comme une atteinte à leur pouvoir.

Oui, le temps est venu de dire notre terre, pour chanter les vertus et les richesses du divers. Pour dire, surtout, que l'universel de la condition humaine demande des racines, toutes différentes, toutes entremêlées, et des rêves fraternels d'avenirs à construire. Être Breton est une promesse. Être Breton est un autre nom de l'universel.

Voilà ma conviction essentielle et le grand combat à mener au XXI^e siècle : l'invention d'un humanisme de la diversité qui répondra aux fermetures des nationalismes. Un humanisme de la diversité adapté aux identités composites de notre temps, basé sur les droits culturels des personnes. Les pluriels sont si féconds quand nos racines sont rhizomes et nos langues, nos langues, sont toutes porteuses d'une histoire et d'une manière singulière d'être au monde, toutes porteuses aussi d'un universel de notre humaine condition. Ces langues, ces cultures, ces pluriels, aidons-les à vivre et à se transmettre.

Le sentiment d'appartenance à un territoire, en l'occurrence la Bretagne, est un levier essentiel de son développement. Laissons-le s'épanouir. Il est le terreau qui féconde les engagements citoyens, associatifs, collectifs. Il est plaisir et fierté parfois. Il faut être bien riche – ou vraiment très inconséquent – pour s'en priver. À une région abstraite, technocratique, dessinée sur une carte de papier, privilégions un espace vécu, rêvé, approprié, un espace de mobilisation. La Bretagne est bien plus qu'une région administrative. C'est un pays, un univers. Un désir. Oui, c'est cela, la Bretagne d'aujourd'hui et sans méconnaître les risques des « identités meurtrières », le temps semble venu d'affirmer qu'il n'y a pas de fatalité au nationalisme, à la fermeture, à la nostalgie.

Être Breton, c'est être à la fois Breton, citoyen Français, Européen et humain, évidemment. Être de Bretagne et du monde. Identités composites, identités plurielles. Qui parle de communautarisme ? Être Breton, c'est à la fois être enraciné et être ouvert, aux autres, comme au contemporain. Qui parle de repli ?

Nous sommes de Bretagne et du monde, comme une évidence.

Ce projet humaniste des identités composites tranquillement affirmées est une réponse à tous les Eric Zemmour de la terre, qui expulsent et qui excluent.

Ce projet humaniste de la diversité est le nôtre. Nous souhaitons qu'il soit demain le projet de la France.

Ce projet humaniste est évidemment posé sur un socle culturel fécond. Il ne peut y avoir de projet global de développement durable de nos territoires sans une présence artistique et culturelle intense. Le poète Yvon Le Men résume parfaitement notre propos : « À quoi servent les artistes dans ce monde qui préfère les chiffres aux lettres et dont la folie des chiffres menace de nous faire chavirer dans le chaos ? Que celui qui n'a besoin ni de chansons, ni d'images, ni de poèmes, ni de romans, ni de films, ni de pièces de théâtre, ni de musique pour que se dise sa vie quand il ne sait plus la dire, pour que s'écoule son chagrin quand il ne sait plus pleurer, que celui-là tranche la gorge aux oiseaux. Que celui qui n'a pas besoin d'artiste retienne ses larmes à jamais et brise par avance ses éclats de rire ».

Ce projet humaniste viendra de nous. De nos expériences et de nos combats. Car nous le savons : contrairement aux affirmations trop souvent entendues en France métropolitaine, l'histoire a construit une grande diversité de réponses administratives et institutionnelles dans nombre de nos territoires – et tout particulièrement dans les territoires ultramarins. Mais la

France ne sait pas suffisamment analyser ces expériences et s'en enrichir. Comme si elles avaient été concédées et n'avaient pas de véritable légitimité.

Ces journées ont le grand mérite d'aider à faire connaître, à analyser, et à mettre en perspectives ce divers, ses réussites, ses échecs et les conseils que vous, représentants de ces institutions, pouvez donner. Ces journées ont aussi pour grand mérite de mieux fédérer ceux qui portent en eux, au plus profond de leurs actions, les vertus du divers, la chance des compositions bigarrées. En œuvrant ensemble nous serons plus forts.

Pour conclure, un très court extrait de Moi, laminaire, d'Aimé Césaire :

« J'habite une blessure sacrée
J'habite des ancêtres imaginaires
J'habite un vouloir obscur
J'habite un long silence
J'habite une soif irrémédiable
J'habite un voyage de mille ans »

La Bretagne est un voyage de mille ans. J'ai l'honneur de vous y accueillir, au nom du Président du Conseil régional de Bretagne.

Merci à vous tous d'être là. Vous êtes ici chez vous. »

Jean-Michel Le Boulanger

TABLE DES SIGLES

- ADEME	: Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- AGEFIPH	: Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées
- AGESCA	: Association de gestion des centres de santé de Grenoble
- AMDR	: Association des maires de La Réunion
- ANLCI	: Agence nationale de lutte contre l'illettrisme
- APEPS	: Association des parents d'élèves du primaire au supérieur
- APIED	: Association pour l'insertion des enfants différents
- AREP	: Association réunionnaise d'éducation populaire
- ARFAMHP	: Association réunionnaise des familles et des amis des malades handicapés psychiques
- ARVISE	: Association régionale pour la valorisation des initiatives socio-économiques
- AVEC	: Accompagnement à la vie sociale, à l'enfance et à la citoyenneté
- CAF	: Caisse d'allocations familiales
- CCAS	: Centre communal d'action sociale
- CCIR	: Chambre de commerce et d'industrie de La Réunion
- CEVOI	: Centre d'études du vivant de l'océan Indien
- CEVU	: Conseil des études et de la vie universitaire
- CINOR	: Communauté intercommunale du Nord de La Réunion
- CIREST	: Communauté intercommunale Réunion Est
- CIRILLE	: Centre interinstitutionnel de ressources sur l'illettrisme
- CIVIS	: Communauté intercommunale des villes solidaires
- CPRDFP	: Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles
- CRAJEP	: Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire
- CRDP	: Centre régional de documentation pédagogique
- CRES	: Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire
- CROS	: Comité régional olympique sportif
- CROMS	: Comité régional des offices municipaux des sports
- DEFIT	: Association de défense des professionnels indépendants du tourisme
- DIECCTE	: Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
- DIREN	: Direction régionale de l'environnement
- DTEFP	: Direction du travail de l'emploi et de la formation professionnelle
- ESPE	: École supérieure du professorat et de l'éducation
- FCPE	: Fédération des Conseils de parents d'élèves
- FLAREP	: Fédération des langues régionales dans l'enseignement public
- IRT	: Île de La Réunion tourisme
- JPA	: Jeunesse au plein air
- LE-FOL	: Ligue de l'enseignement – Fédération des œuvres laïques de La Réunion
- OTI	: Office du tourisme intercommunal de l'est
- PARLER	: Parler apprendre réfléchir lire ensemble pour réussir
- PMI	: Protection maternelle infantile

- PNR : Parc national de La Réunion
- PREDIS : Plan régional d'élimination des déchets industriels
- PREDAMA : Plan régional d'élimination des déchets autre que ménagers et assimilés
- RILC : Rencontres interrégionales des langues et cultures
- SYPRAL : Syndicat professionnel des activités de loisir
- SNAV : Syndicat national des agents de voyage
- TIC : Technologies de l'information et de la communication
- TFUE : Traité de fonctionnement de l'union européenne
- TNT : Télévision numérique terrestre
- UCOI : Université de la communication de l'océan indien
- UDIR : Union pour la défense de l'identité réunionnaise
- UHR : Union des hôteliers de La Réunion
- UMIH : Union des métiers et des industries de l'hôtellerie
- UNCCAS : Union nationale des centres communaux d'action sociale
- USEP : Union sportive de l'enseignement premier degré